

Rénovation énergétique

(Passage au gaz naturel d'un immeuble existant depuis plus de deux ans)

- Conditions offertes aux nouveaux utilisateurs -

1/ Participation aux coûts de raccordement standard dans le cadre d'une rénovation énergétique d'un immeuble existant (maison individuelle, petit et moyen collectif...):

Branchement standard isolé (réalisé en dehors d'une opération d'extension de notre réseau ou d'une opération de densification)	1 330 € TTC (TVA Réduite 7%)
Branchement standard groupé (réalisé dans le cadre d'une opération d'extension de notre réseau ou d'une opération de densification)	930 € TTC (TVA Réduite 7%)

2/ Aides Réseau GDS en maison individuelle

Aide Conversion Gaz (sous réserve d'une mise en service avant 12 mois de l'installation pour un usage gaz chauffage et eau chaude sanitaire)	630 € TTC (TVA Réduite 7%)
Aide Conversion Gaz + Solaire (sous réserve d'une mise en service avant 12 mois de l'installation pour un usage gaz chauffage et eau chaude sanitaire combiné à de l'énergie solaire thermique)	660 € TTC (TVA Réduite 7%)

3/ Aides Réseau GDS en immeuble collectif (équipement de deux logements et plus)

Rénovation énergétique (Montant de l'aide par logement)			
	Typologie de logement	Chauffage individuel	Chauffage collectif
du 1er au 20ème logement	F1	85 €	85 €
	F2	180 €	180 €
	F3 et +	290 €	290 €
A partir du 21ème logement	F1	85 €	42 €
	F2	180 €	90 €
	F3 et +	290 €	145 €

4/ Informations complémentaires

- Ces aides ne concernent pas les immeubles communaux ni ceux des bailleurs sociaux.
- Le versement des aides Conversion Gaz + Solaire interviendront uniquement sur production des justificatifs (facture acquittée de l'installateur).
- Ces aides sont valables jusqu'au 31 décembre 2012 et sous réserve du respect des critères de rentabilité de Réseau GDS.

Pour tous renseignements complémentaires :

Réseau GDS

Service Développement Energie Gaz

03.88.79.57.00